L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

SÉNAT

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Projet de loi de finances pour 2027

Portant le budget des **politiques nationales de recherche et de formations supérieures**, la **mission « Recherche et enseignement supérieur »** constitue la cinquième mission du budget général de l'État avec un montant total proposé pour l'exercice 2027 de **32 milliards d'euros** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Sur le **périmètre des programmes « enseignement supérieur »** suivis par Mme Paoli-Gagin, rapporteur spécial, la stabilisation des crédits masque en réalité une hausse du financement des projets immobiliers de l'enseignement supérieur, ainsi qu'un abondement du réseau des œuvres universitaires (CROUS) en raison de la mise en œuvre extrêmement coûteuse et inégalitaire de l'extension des repas à 1 euro à l'ensemble des étudiants. Le rapporteur spécial recommande en ce sens de mettre fin à cette réforme en vue d'opérer une **véritable réforme des bourses**, en réponse notamment à la crise lycéenne et estudiantine actuelle, et d'améliorer le financement des universités, en augmentant les droits d'inscription à l'université des familles aisées

Sur le **périmètre des programmes « recherche »** suivi par le rapporteur spécial Daniel Fargeot, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances permettent de **financer les priorités de la politique de recherche** grâce au maintien d'une **trajectoire de hausse**.

Premièrement ce projet de loi prolonge la dynamique de rehaussement des financements dédiés à la recherche publique en **stabilisant les crédits de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en autorisations d'engagement** et en consolidant le financement des **organismes nationaux de recherche**. **Deuxièmement** il permet de poursuivre le financement de la **recherche sectorielle** dans des **secteurs structurants**, en particulier le domaine de **l'énergie nucléaire** civile et le **domaine spatial**.

Les **rapporteurs spéciaux recommandent** à la commission des finances d'adopter **un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission** sous réserve de l'adoption de l'amendement que présente le rapporteur spécial en charge des crédits de l'enseignement supérieur.



I. Une hausse d'un demi-milliard d'euros en crédits de paiement (CP) mais une stabilisation en autorisations d'engagement (AE)

Les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIRES) sont stables en AE (- 0,1 % représentant une baisse de crédits de 33 millions d'euros) et **augmentent de 1,3 % en CP par rapport à l'année précédente**. Cela représente une **hausse globale de 420,6 millions d'euros en CP**.

Évolution des crédits initiaux de la mission à périmètre courant

(en millions d'euros et en pourcentage)

	LFI 2026		PLF 2027		Variation 2027/2026 en volume		Variation 2027/2026 en %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
150 – Formations supérieures et recherche universitaire	15 767,2	15 724,2	15 643,1	15 786,1	-124,1	61,9	-0,79%	0,39%
231 – Vie étudiante	3 289,7	3 274,9	3 361,2	3 330,7	71,5	55,8	2,17%	1,70%
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	8 527,6	8 176,1	8 556,3	8 431,1	28,7	255,0	0,34%	3,12%
193 – Recherche spatiale	1 830,8	1 830,8	1 963,6	1 963,6	132,9	132,9	7,26%	7,26%
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 474,0	1 482,0	1 490,8	1 535,0	16,8	53,0	1,14%	3,58%
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	565,9	569,9	580,9	580,9	15,0	11,0	2,65%	1,93%
191 – Recherche duale (civile et militaire)	149,4	149,4	-	-	-149,4	-149,4	-100,00%	-100,00%
142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	468,0	426,6	443,4	426,9	-24,6	0,3	-5,25%	0,06%
Total	32 072,6	31 633,9	32 039,6	32 054,5	-33,1	420,6	-0,10%	1,33%
Total hors P 191	31 923,2	31 484,5	32 039,6	32 054,5	116,2	569,8	0,4%	1,8%

Note : les crédits sont indiqués ici hors fonds de concours.

Source : commission des finances, à partir des documents budgétaires

En excluant les crédits du programme 191 « Recherche duale civile et militaire », transférés vers d'autres programmes, **les crédits de la mission augmentent de 0,4 % en AE, soit 116,2 millions d'euros, et de 1,8 % en CP, correspondant à 569,8 millions d'euros**.

II. Une stabilisation des crédits dédiés à l'enseignement supérieur après des années de hausse (Mme Paoli-Gagin)

A. Le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » : un non-respect de la loi de programmation de la recherche, la nécessité de nouvelles ressources propres pour les universités

Le PLF pour 2027 prévoit seulement **13 millions d'euros** pour l'application de la trajectoire de la **loi de programmation pour la recherche,** contre 91 millions d'euros prévus**.**

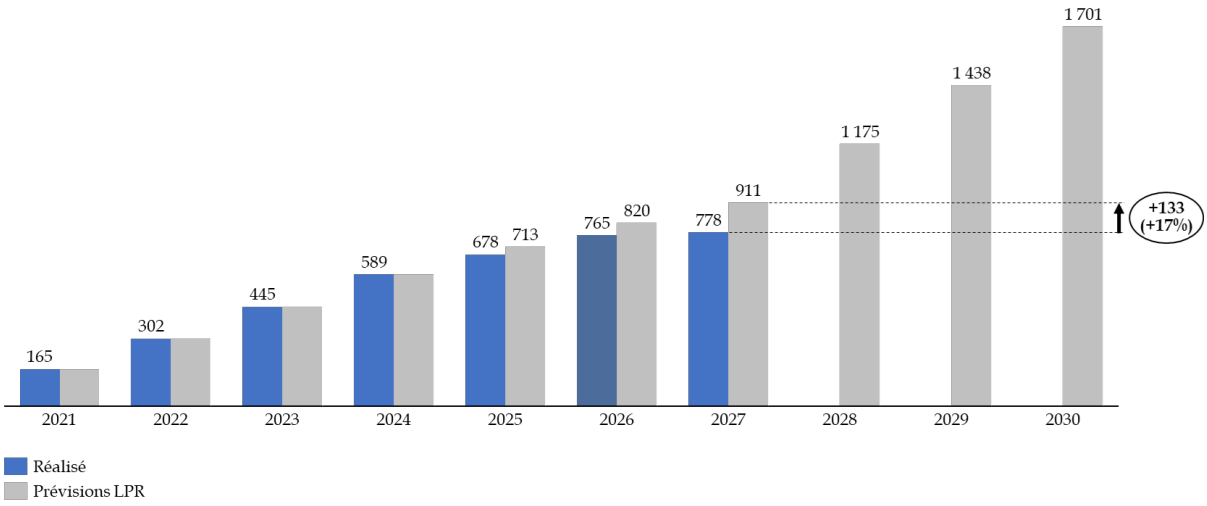
-133 millions d'euros

Il s'agit du décalage entre la hausse des moyens prévue pour l'enseignement supérieur par la LPR et celle proposée.

Source : commission des finances

Trajectoire prévisionnelle de la loi de programmation sur le programme 150

(en millions d'euros)



Source : commission des finances à partir des documents budgétaires

2 milliards d'euros

Ce serait le déficit des universités d'ici à 2030.

Source : Assises du financement des universités

Par ailleurs, alors que L'État a consenti un effort significatif de **2,1 milliards d'euros** supplémentaires de dépenses au titre de la subvention pour charges de service public des universités, entre 2019 et 2026, leur santé financière se dégrade. **Une diversification des ressources des universités est nécessaire**.

Le rapporteur special propose pour financer une vraie réforme des bourses d'adopter en première partie du projet de loi de finances un amendement prévoyant des frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur public modulés en fonction des revenus des foyers fiscaux les plus aisé, pour un gain de 600 millions d'euros.

Le rapporteur spécial souhaiterait ainsi utiliser une partie de cette recette, à hauteur de 200 millions d'euros, en vue de financer l'indispensable réforme des bourses qui permettrait de réduire la précarité dans laquelle vivent nombre d'étudiants. Il resterait près de 400 millions d'euros pour améliorer le financement des universités. Un amendement est proposé en ce sens.

B. Le programme 231 « Vie étudiante » : une crise du réseau des œuvres universitaires en raison de l'extension des repas à 1 euro à l'ensemble des étudiants

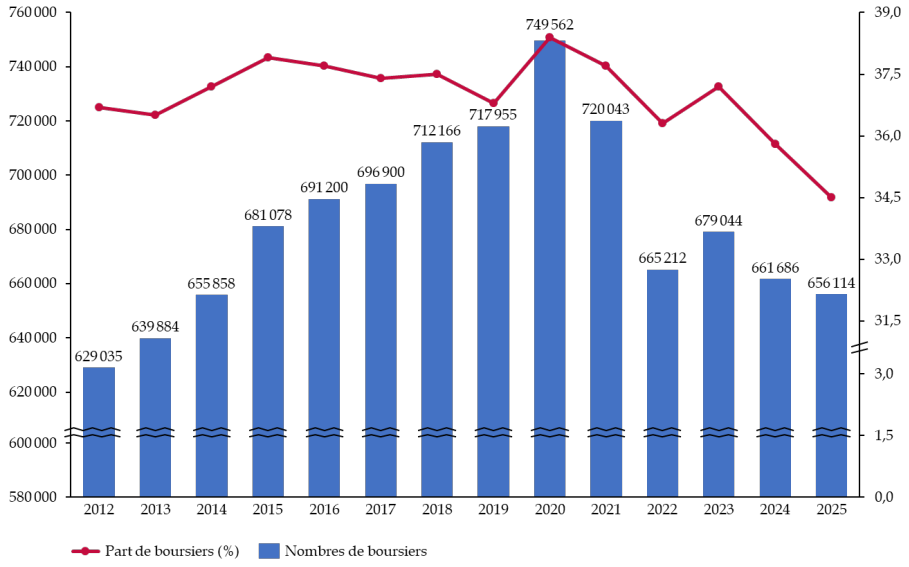
Les crédits du programme 231 « Vie étudiante » sont tirés à la hausse par le financement de l'extension du **repas à 1 euro à tous les étudiants, en LFI 2026. Pour mémoire, il était réservé aux étudiants boursiers exclusivement.**

Cette réforme s'est révélée catastrophique pour le réseau des œuvres universitaires. À la rentrée 2026, la fréquentation des CROUS a augmenté de 48 %, soit une évolution intenable logistiquement. **Le rapporteur spécial recommande de revenir sur cette réforme, qui représente un coût total de 143 millions d'euros en 2027, qui est totalement inefficace en termes de justice sociale. Elle bénéficie en effet à des étudiants aisés au lieu de cibler les plus précaires.**

Le rapporteur spécial recommande en lieu et place de procéder à une véritable réforme des bourses, l'actuel système présentant des effets de seuils très important et une forte complexité. Une telle réforme, qui répondrait aux attentes des étudiants, aurait un coût de **350 millions d'euros**, partiellement absorbable par l'annulation de la réforme des repas à 1 euro du CROUS.

Évolution du nombre d'étudiants boursiers depuis 2012

(en % et en nombre d'étudiants)



Source : commission des finances d'après le ministère de l'enseignement supérieur

III. Une hausse de crédits qui devrait permettre de financer les priorités de la politique de recherche (M. Fargeot)

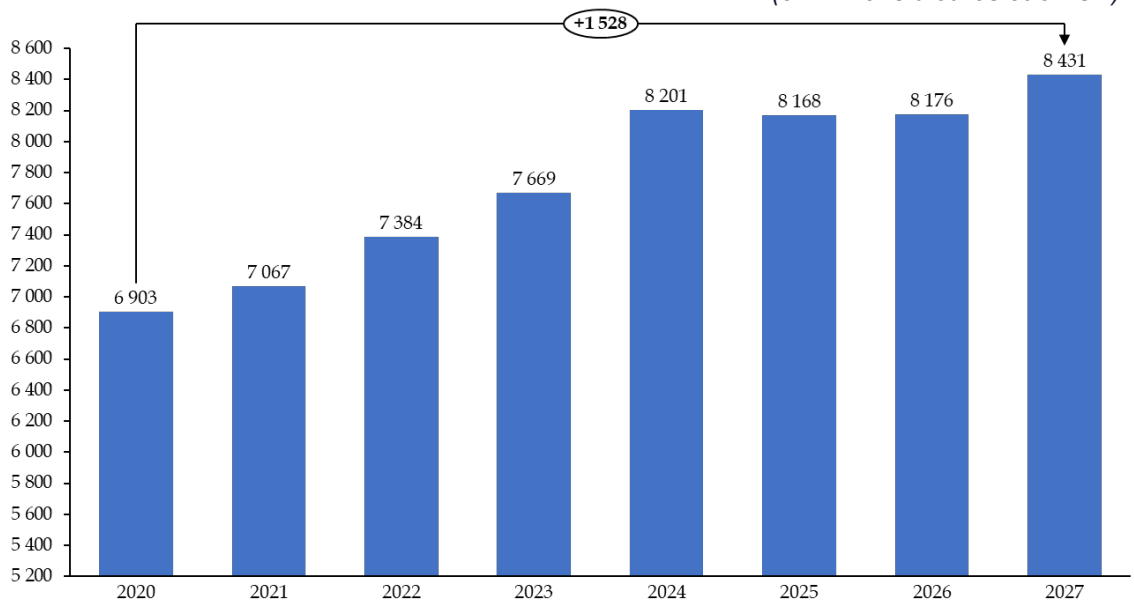
A. 300 millions d'euros supplémentaires dédiés à la recherche en 2027 pour maintenir un niveau élevé de financement pour la recherche générique et un financement adéquat des programmes de recherche sectoriels

Conformément à la dynamique de réinvestissement public dans la recherche engagée après l'adoption de la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche, le programme 172 poursuivrait sa hausse avec **un montant proposé de 8,4 milliards d'euros en crédits de paiement (CP) soit 255 millions d'euros de plus que pour l'exercice 2026**.

Si ce niveau se situe en dessous de la cible initiale fixée par la LPR, il permet néanmoins de conserver un niveau élevé de financement de la recherche sur projet avec **1,2 milliard d'euros d'autorisations d'engagement (AE) proposées pour l'Agence nationale de la recherche (ANR)** et de consolider le financement des organismes nationaux de recherche.

Évolution des crédits du programme 172

(en millions d'euros et en CP)



Source : commission des finances, d'après la documentation budgétaire

Sur le périmètre « recherche » de la mission, 89 % des crédits sont versés aux opérateurs de l'État. Cette organisation impose **une meilleure lisibilité des moyens réellement disponibles pour les laboratoires et une évaluation rigoureuse de leur utilisation**. Dans son rapport de juillet 2026 consacré aux unités mixtes de recherche (UMR), la Cour des comptes **recense 1 131 UMR et alerte sur la dispersion des moyens** et la complexité administrative résultant de la multiplicité des tutelles.

Le rapporteur spécial appel à cet égard à **la simplification de la gestion des équipes de recherche, au renforcement de la lisibilité de leur circuit de financement et à l'amélioration de l'articulation entre les travaux d'évaluation et les arbitrages relatifs au financement** des laboratoires et équipes de recherche.

1 131 unités mixtes de recherche (UMR)

recensées en France en février 2026

Source : Cour des comptes, juillet 2026, Les unités mixtes de recherche

La hausse proposée des crédits du programme 172 est complétée par **un rehaussement du financement proposé pour les deux principaux programmes de recherche sectorielle** de la mission.

En premier lieu, le **programme 193** bénéficierait d'une hausse de **46 millions d'euros** en crédits de paiement (CP) à périmètre constant. Cela s'explique par **le dynamisme de la contribution française au budget de l'Agence spatiale européenne (Esa)** qui est en partie financée par un **plan pluriannuel d'économies à hauteur de 300 millions** d'euros actuellement mis en œuvre par le Centre national d'études spatiales.

> **300 M€**
>
> de réduction des dépenses du Centre national d'études spatiales (Cnes) sont programmées pour la période 2026-2028 d'après un plan d'économie approuvé en 2026.

En second lieu, le **programme 190** connaîtrait également une augmentation à hauteur de 4 % des crédits de paiement (CP) au bénéfice notamment du financement des activités de recherche du **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives** en matière d'énergie nucléaire civile.

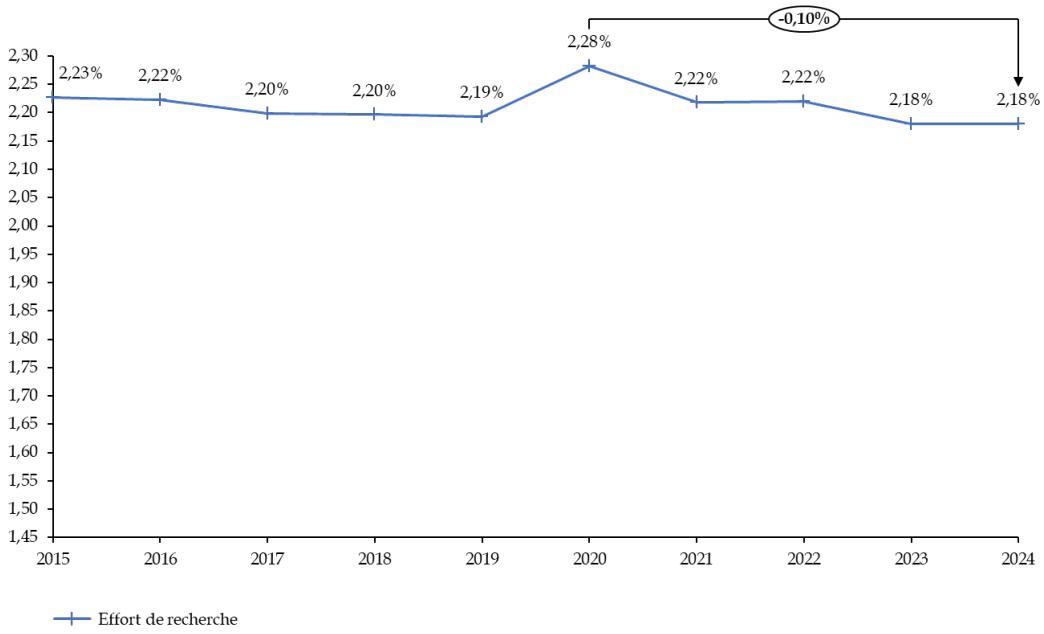
Le rapporteur spécial relève **également pour le regretter l'absence d'ouverture d'autorisations d'engagement (AE) sur le programme 190** pour les aides du Conseil pour la recherche aéronautique civile (Corac) et sera attentif au financement de ce dispositif qui reposera intégralement sur la mission « Investir pour la France de 2030 » pour l'exercice 2027.

B. L'amélioration de la capacité des équipes de recherche à obtenir des financements européens doit constituer le levier principal de rehaussement de l'effort de recherche au regard de la situation des finances publiques

Le rapporteur spécial souligne que l'effort de recherche de la France demeure à un niveau insuffisant qui atteint **2,18 % du PIB seulement en 2024**, quatre ans après l'adoption de la LPR, soit un retard de 0,54 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

Évolution de l'effort de recherche en France

(en points de pourcentage du PIB)

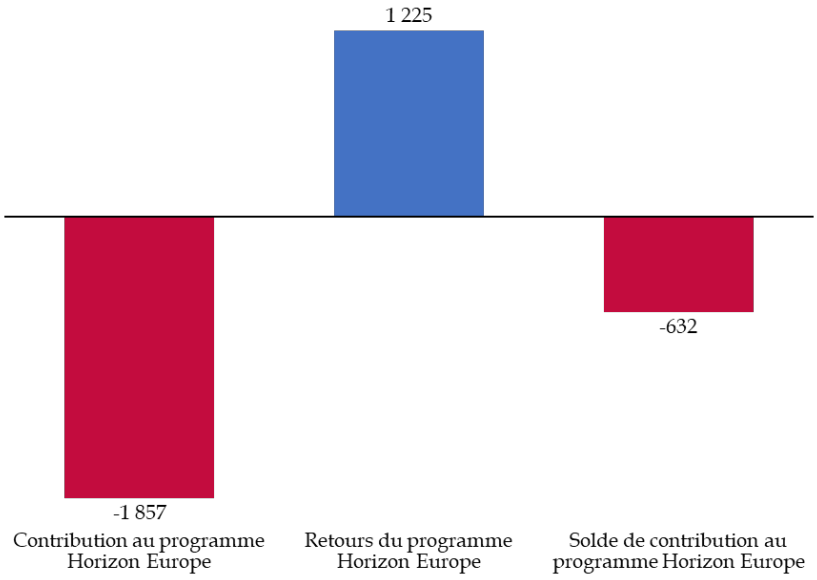


Source : commission des finances, d'après les données du MESR

Au regard du **niveau de dégradation des comptes publics** de la France, il est urgent de **mobiliser des leviers de financement de l'effort de recherche qui ne pèse pas sur la dépense publique**. Alors que la France demeure contributrice nette au programme Horizon Europe, **les efforts doivent prioritairement porter sur l'amélioration de la capacité des équipes de recherche présentes en France à capter des fonds européens** pour renforcer le financement de la recherche en France sans dégrader le solde du budget de l'État.

Contribution nette de la France au programme Horizon Europe en 2025

(en millions d'euros)



Source : commission des finances, d'après la documentation budgétaire

Les données disponibles pour l'exercice 2025 montrent **que la France pourrait bénéficier d'un surcroît annuel de financement de la recherche à hauteur de 632 millions d'euros** si elle était en mesure de rehausser son **taux de retour** pour le programme Horizon Europe au même niveau que son **taux de contribution** à ce programme.

Mieux financer la recherche suppose également de **mieux utiliser les moyens existants**. Les rapporteurs spéciaux appellent à renforcer le suivi de la simplification de la gestion des laboratoires, à mieux identifier **les ressources réellement disponibles** pour les équipes scientifiques et à donner des suites concrètes aux évaluations des organismes afin de conjuguer investissement, rationalisation de l'organisation et efficacité de la dépense publique au service de l'excellence scientifique française.

Réunie le 5 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits de la mission tel que modifiés par un amendement abondant de 200 millions d'euros le programme 231 « Vie étudiante », afin d'assurer financièrement l'engagement d'une réforme des bourses sur critères sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Note de présentation des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » dans le projet de loi de finances pour 2027



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Vanina PAOLI-GAGIN
Rapporteur
Aube
Les Indépendants - République et Territoires



Daniel FARGEOT
Rapporteur
Val-d'Oise
Union Centriste et Indépendants

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr